

Squat : un couple de retraités varois dépossédé de leur bien depuis un mois

Un couple de retraités a loué son appartement pendant une semaine à un jeune couple. Depuis, les locataires refusent de quitter le logement.

Par [Le Point.fr](https://www.lepoint.fr)



Publié le 26/12/2022 à 19h31



🕒 Temps de lecture : 2 min

[Je m'abonne à 1€ le 1er mois](#)

Un couple de retraités vit l'enfer depuis un mois. Installés dans les Bouches-du-Rhône, ils possèdent un appartement à Sanary-sur-Mer (Var). Mais depuis le 29 novembre 2022, le bien immobilier est occupé par des locataires indésirables qui refusent de partir, rapporte BFMTV, ce lundi 26 décembre 2022. Les propriétaires se sont alors lancés dans de multiples procédures afin d'expulser les occupants. Pour l'instant, sans succès. Dominique et Raymond ont acquis ce bien immobilier il y a un an et demi, avant de le mettre en location à travers une annonce déposée sur le site « Le Bon Coin ». Le logement est alors loué à un jeune couple pour une durée d'une semaine. Mais deux jours avant la fin du bail de location, les problèmes commencent. Les locataires signifient aux propriétaires qu'ils ne quitteront pas le logement comme convenu à la fin du contrat. « Des personnes qui occupent [l'appartement] illicitement n'ont plus voulu partir après une semaine de location et par-dessus tout, ils ont changé les serrures pour qu'on ne puisse pas y accéder », déplore le mari auprès de la chaîne d'information.

Pas un squat aux yeux de la justice

Pour le couple, les occupants « se sont installés impunément, comme s'ils étaient chez eux, comme si cela leur appartenait ». Comme les locataires sont entrés légalement dans l'appartement, la justice ne considère pas qu'il s'agit d'un squat. « Nous ne pouvons donc pas saisir le préfet ni demander un constat d'officier de police judiciaire », se désole M^e Jean-Baptiste Politano, l'avocat des retraités. « Ils sont entrés dans le logement légalement. Peu importe la durée du bail, ils sont entrés avec un bail valide », ajoute-t-il.

ALSISE

Lutte contre le squat : les huissiers mobilisés

« On a l'impression d'avoir été salis et d'être lâchés par la justice », lâche la propriétaire. Seule option judiciaire encore possible : une procédure au civil pour obtenir un titre d'expulsion. Mais, là encore, le droit s'en mêle et la trêve hivernale s'applique dans cette situation. Ainsi l'expulsion, si elle est ordonnée, pourrait n'avoir lieu qu'à partir du 31 mars prochain. Une audience aura lieu le 10 janvier 2023.

LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

● Lutte contre le squat : les huissiers mobilisés

SOCIÉTÉ

2 Commentaires

Par Charles Deux le 26/12/2022 à 20:35

Lamentable ! Où est le droit ? Un titre de propriété, un bail de location n'ont plus de valeur juridique...
Supprimons le droit de propriété, cela sera plus simple. J'ai envie d'une voiture, je vais chez un concessionnaire, demande un essai, et ne rends plus la voiture, etc.

Par Brattelle le 26/12/2022 à 19:44

Inquiétude mais surtout colère pour ces mal logés